

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 15319  
Numéro SIREN : 432 863 728  
Nom ou dénomination : CONSTRUCTA PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2020 sous le numéro de dépôt 45130

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 15-05-2020

N° DE DEPOT : 2020R045130

N° GESTION : 2000B15319

N° SIREN : 432863728

DENOMINATION : CONSTRUCTA PROMOTION

ADRESSE : 134 bld Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 10-04-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Reconstitution de l'actif net

**CONSTRUCTA PROMOTION**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 2.500.000 euros  
Siège social : 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris  
RCS Paris B 432 863 728  
(la « **Société** »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 10 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le dix avril,

L'associé unique de la Société, Constructa SA, une société anonyme au capital de 1.540.000 euros dont le siège social est sis 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 347 461 246 (l'« **Associé Unique** »), représentée par son Président-Directeur général, Monsieur Jean Baptiste PIETRI,

après avoir rappelé que le Commissaire aux comptes de la Société a été informé en temps utile des décisions soumises ce jour à l'Associé Unique afin de lui permettre d'accomplir sa mission,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société en vigueur ;
- l'extrait k bis,

prend, par le présent acte sous seing privé, les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la société
- Pouvoirs pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

*(Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la société)*

L'Associé Unique, après avoir rappelé que le 21 Décembre 2018 le capital social de la société a été augmenté d'un montant nominal de 2 825 000 et puis réduite du même montant, à l'effet renforcer ses fonds propres et d'apurer ses pertes,

constate en conséquence et conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code du Commerce, la reconstitution des capitaux propres de la société à concurrence d'une valeur au moins égale à la valeur du capital social.

L'Associé unique, décide de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

**DEUXIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique*



\* \* \*

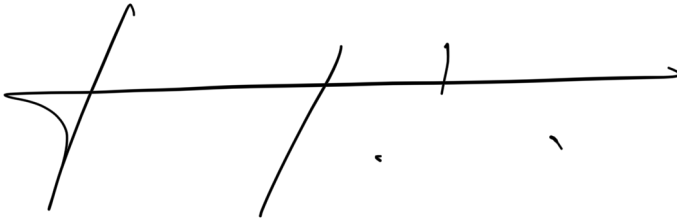
Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

---

**CONSTRUCTA SA**

Représentée par

Monsieur Jean Baptiste PIETRI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with several vertical strokes and a small hook at the end, representing the name Jean Baptiste Pietri.